

MOBILISER

Action n°19 : Renforcer les actions de la Fédération nationale des chasseurs et de son réseau territorial en développant des actions d'entretien et de restauration conduites notamment grâce à l'éco-contribution

Contexte :

Dans le cadre de leurs activités, les chasseurs participent à la préservation des milieux humides en entretenant et maintenant de vastes territoires en milieux naturels. Les 110 Fédérations régionales et départementales de chasseurs et leur réseau de 70 000 associations communales de chasse ainsi que la Fondation des habitats et de la faune sauvage mènent de nombreuses actions et contribuent à la préservation et la restauration des milieux humides. Le dispositif d'éco-contribution mis en place depuis 2019 prévoit la création d'un fonds géré par la Fédération Nationale des Chasseurs auquel l'Etat et chaque chasseur contribuent pour le financement d'actions concrètes en faveur de la biodiversité, au nombre desquelles notamment la restauration et l'entretien de milieux humides. Ce fonds représente près de 15 millions d'euros par an consacrés à la biodiversité par l'intermédiaire de projets déposés par les fédérations auprès de l'OFB.

Le label Wildlife Estates « Territoires de faune sauvage » porté par la fédération européenne des propriétaires et gestionnaires fonciers et des entrepreneurs ruraux, regroupe 450 territoires à l'échelle européenne, qui se distinguent par leur engagement et leurs actions en faveur d'une gestion durable des ressources naturelles et de la faune sauvage. Sa déclinaison en France est portée par la Fédération Nationale des Chasseurs, la Fondation François Sommer et l'OFB.

Objectifs :

- Renforcer les actions de préservation et de restauration des milieux humides, notamment à l'initiative des propriétaires et gestionnaires de ces espaces, publics ou privés
- Définir et diffuser des préconisations et bonnes pratiques de gestion
- Développer l'éducation à l'environnement sur les milieux humides

Contenu de l'action :

Les acteurs de la chasse, notamment la Fédération nationale des chasseurs et son réseau, poursuivront et renforceront la mise en œuvre des politiques de préservation des milieux humides en termes de sensibilisation, d'acquisition foncière à but conservatoire, de restauration et la gestion durable de ces espaces, de suivi et de connaissance.

La Fondation François Sommer et les fédérations des chasseurs favoriseront le développement du label « Territoire de faune sauvage » en France.

Des préconisations de gestion des marais, tourbières, étangs et de mares seront élaborées et diffusées pour permettre d'optimiser l'accueil de la biodiversité, et pour ménager des espaces de tranquillité pour les espèces dépendantes des milieux humides

Le règlement européen du 25 janvier 2021 sur l'usage et le port de munitions au plomb sera mis en œuvre sur le territoire national, et ce dès le 15 février 2023, pour éviter/limiter les risques de saturnisme du gibier d'eau et de leurs consommateurs (homme ou animal).

Tous les acteurs concernés pourront être associés à ces travaux : Gestionnaires d'espaces naturels, Fondation Sommer, Fondation Tour du Valat etc.

Gouvernance :

Pilote : OFB

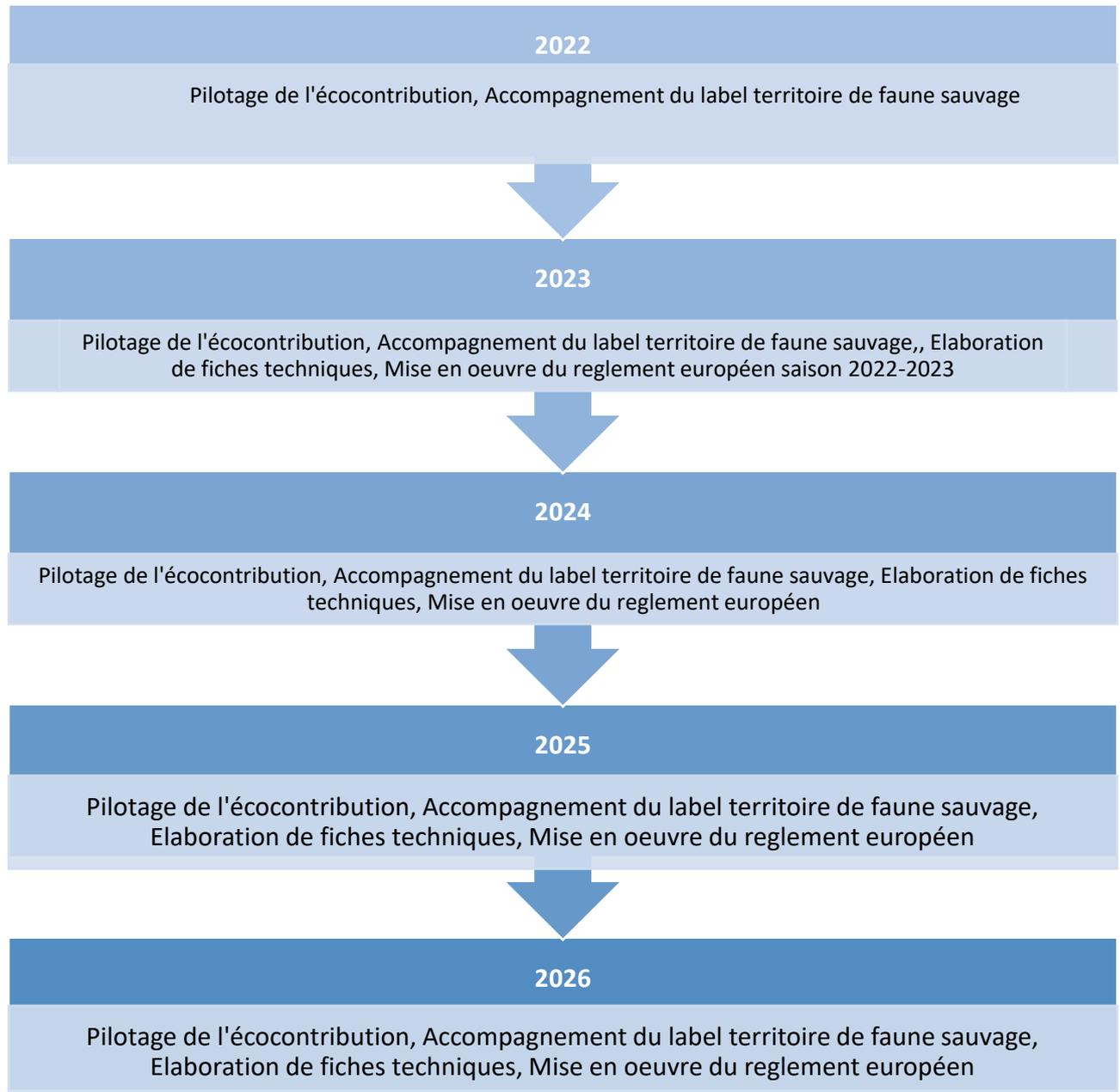
Partenaires : FNC, FHFS, FFS, TDV, CNRS, MTECT

Cadre de réalisation AEWA

Groupe de travail : GTh Agriculture-Forêt-Loisirs

Engagements :

Résultat attendu : Calendrier indicatif :



Budget estimé : 2 000 k€/an (2022-2026)

Indicateurs de réussite :

Nombre de projets de l'écocontribution sur les milieux humides

Cartographie :

https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1_WBs9-MUUG3eqE1UuNb8fgPHdnEjmy8&ll=46.41555705400467%2C1.832765899999992&z=6

Saisons	Nouveaux projets	Cout total (M €uros)	Cout EC
2019-2020	32 projets	4,70	2,45
2020-2021	21 projets	2,24	1,12
2021-2022	18 projets	1,86	1,31
2022-2023		-	-
2023-2024		-	-
2024-2025		-	-
2025-2026		-	-
TOTAL		-	-

Elaboration des fiches techniques

Années	Thèmes	URL
2022	/	/
2023		
2024		
2025		
2026		

Déploiement du label « Territoires de faune sauvage »

Cartographie :

<https://territoiresdefaunesauvage.com/carte-des-territoires/>

Années	Territoire (nb Zh sur nb total)	Surface (Ha)
2021	9 (32)	1806 ha
2022	11 (35)	3731 ha
2023	??? (50)	
2024	???(75)	
2025	??? (100)	
2026	??? (125)	

Nombre de contrôles de la chasse au gibier d'eau (conformité)

Sur la période 2020-2021 : l'interdiction de l'utilisation du plomb dans les zones humides fait l'objet d'une 100aine de contrôles par l'OFB.

Saisons	Contrôle (nb)	Conforme (nb)
2021-2022		
2022-2023		
2023-2024		
2024-2025		
2025-2026		
2026-2027		